

MACS et nous, au jour le jour

Lettre d'information de l'association déclarée : MACS INITIATIVES

Le 23 avril 2008 - N° 22

- *N'hésitez pas à diffuser abondamment cette lettre d'information autour de vous*



**MACS = mutualisation des services
? = économies fiscales :
LA GRANDE ILLUSION !**

LA MACS NOUVELLE EST ARRIVEE, suite

Le début était était surprenant et ça continue! Conseil Communautaire du 21 avril à St Vincent de Tyrosse:

- **modifications des statuts** pour passer de 3 à 10 vice-présidents, et pour décider qu'à l'avenir le nombre de vice-Présidents ne sera plus statutaire mais relèvera du règlement intérieur! Il pourra ainsi être modifié plus facilement (p.m. Indemnités : 1 234,62 €)

Notre **ENIGME** de la semaine dernière reste entière, Monsieur Kerrouche, qui doit être un de nos lecteurs, a dit que tout avait été normal et que le contrôle de légalité était d'accord ! On verra, et dans ce cas....on avisera.

- **orientations budgétaires**, comme d'habitude, le même mépris pour le public qui n'a aucun moyen de savoir de quoi l'on parle : pas de tableau, pas de projections, un vice-président qui lit des chiffres, ce sera sans doute la même chose la semaine prochaine avec le budget. Monsieur Kerrouche chanteur de la démocratie participative devrait la mettre en application.

Malgré cela nous avons retenu : que le gros poste budgétaire concernerait la voirie (reste à réaliser de 2007 : 1 700 000 €, auxquels s'ajoutent, prévu en 2008 : 3 000 000 €). Compte tenu de l'état de la voirie il est en effet nécessaire de faire enfin quelque chose.

Bien sûr pour réaliser ce programme il va falloir recruter du personnel ! **Nouvelle ENIGME** : avant MACS les communes réalisaient elles-mêmes leurs travaux de voirie, depuis MACS on a mutualisé pour faire des économies d'échelle : où sont les personnels des communes qui s'occupaient de la voirie: comme on mutualise on en a besoin de moins.... et on recrute. Nous ne comprendrons vraiment jamais rien à la politique communautaire.

- **place des conseillers**: trois conseillers ont demandé par écrit au Président de pouvoir s'installer en fonction de leurs affinités personnelles (en effet, curieusement les conseillers sont placés autour d'une table par ordre alphabétique). Monsieur Kerrouche a refusé, indiquant que cela serait vu avec le vote du règlement intérieur. Cette réponse est inadmissible: la loi précise en effet que «l'assignation des places n'a pas à être réglementée, les conseillers se groupent librement selon leurs affinités personnelles ou politiques ». Espérons que ces trois élus sauront être fermes et exigeront l'application de la loi.

Le prochain Conseil Communautaire de Marenne Adour Côte-Sud aura lieu :LUNDI 28 AVRIL à Capbreton

ORDRE DU JOUR :

- Budget 2008

à ce jour aucune information n'a été donnée sur la salle, l'heure et l'ordre du jour... et évidemment les délégués n'ont encore reçu aucun rapport.

Si vous souhaitez y assister, consultez le site de MACS :<http://www.cc-macs.org/>

ADHESIONS

Plus nous serons nombreux, plus nous serons actifs, n'hésitez pas à adhérer pour participer et nous aider dans notre action.

Un bulletin d'adhésion est joint à cette lettre.

Pièces jointes : Vous trouvez en pièce jointe : le **rappel des chapitres précédents** (pour tout savoir sur MACS), cette lettre en **format PDF** pour la diffuser plus facilement, un **bulletin d'adhésion** à l'association.

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette lettre : cliquez : nl@macs-initiatives.com

Web: macs-initiatives.com	Mail: contact@macs-initiatives.com
Blog	http://macs-initiatives.blogspot.com